

enfants, d'adopter en tant que loi ou politique le principe de l'éducation intégrée, d'encourager des projets pilotes, d'assurer la participation des enfants et de leurs parents dans la mise en oeuvre de leur politique et de veiller à ce que la formation des enseignants traite des besoins éducatifs spéciaux dans les écoles intégratrices.

4. Les participants font appel à la communauté internationale (UNESCO, UNICEF, OMS, OIT, etc.) de tout mettre en oeuvre avec les moyens qui leurs sont propres pour réaliser l'éducation pour tous
5. Ils remercient le gouvernement espagnol et l'UNESCO d'avoir organisé cette conférence et espèrent que le texte adopté soit porté à la connaissance des participants aux grandes conférences et sommets mondiaux de Copenhague et de Beijing en 1995.

Le cadre d'action est composé de 85 points regroupés dans trois chapitres

« L'idée principale qui guide ce Cadre d'Action est que l'école devrait accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques particulières d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique ou autre. Elle devrait recevoir aussi bien les enfants handicapés que les surdoués, ... (p. 6) » « Une pédagogie centrée sur l'enfant est bénéfique pour tous les élèves et, donc, pour toute la société. L'expérience nous a montré qu'elle peut réduire sensiblement le nombre des échecs scolaires et des redoublements, qui caractérisent tant de systèmes éducatifs et assurer un niveau plus élevé de réussite scolaire. (p. 7) »

Ce document est d'une très grande importance pour la politique scolaire et l'ANCE se chargera de sa diffusion au Luxembourg. J'espère que les travaux de notre séminaire seront inspirés par l'esprit de cette déclaration et je vous souhaite un agréable séminaire.

